



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 4298

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les mesures budgétaires concernant le dispositif de lutte contre la toxicomanie. La baisse des crédits alloués entraîne des conséquences alarmantes. Ainsi, dans le Nord, plus d'une centaine de places dans des foyers d'hébergement ont été supprimées les années précédentes et, à ce jour, plusieurs centres sont en très grande difficulté. Ces foyers risquent de devoir cesser leurs activités, ce qui renverrait les personnes toxicomanes à la rue, augmentant les problèmes de délinquance et d'insécurité. La région est particulièrement touchée par le développement du cannabis et de l'alcool chez les jeunes, par une persistance des usages d'opiacés et par une augmentation sans précédent des psycho-stimulants. Il lui demande, en conséquence, de faire connaître sa politique en matière de lutte contre la drogue.

Texte de la réponse

En 2002, 1 117 693 033 euros ont été délégués aux services déconcentrés dans le cadre de la lutte contre les pratiques addictives, chapitre 47-15 article 40 du budget de l'Etat. Un gel de crédits de 3 millions d'euros est intervenu en cours d'année, mais il a été totalement levé début octobre, ce qui a permis les dernières délégations de crédits aux services déconcentrés le 10 octobre 2002. Le gel des crédits de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) a été également levé début octobre. Aucune suppression de crédits n'est intervenue au niveau national. Pour faire face à l'augmentation des besoins, et après analyse des indicateurs régionaux et départementaux, la direction générale de la santé a procédé à un redéploiement interne des crédits en faveur des départements dépourvus de centres de soins spécialisés pour toxicomanes (CSST) afin d'améliorer l'offre de soin. Ces mesures ont principalement été destinées à développer l'accès à la méthadone et à mettre en place des CSST dans les départements qui n'en possédaient pas. Ainsi, dans la région Nord - Pas-de-Calais, 7 475 182 euros ont été délégués en 2002, contre 7 401 754 en 2011. Aucun centre de soins spécialisés pour toxicomanes avec hébergement n'a cessé ses activités dans le Nord.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4298

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2002, page 3554

Réponse publiée le : 10 mars 2003, page 1872